

PREPARATION DE L'ESCALE DU NAVIRE- TRAFIC DU DIVERS

Etapes à suivre par la compagnie maritime et/ou l'Agent maritime :

Etape 1 : Déposez les **documents** nécessaires à l'attribution du poste au moins 48h00 avant l'accostage du navire. En cas de travail le 3^{ème} shift, dimanche et jours fériés, déposez un bon de commande.



Liste des documents à déposer :

A l'entité DAPIG : DAP, Liste de colisage, manifeste, plan de chargement, déclaration des produits dangereux et/ou inflammables et tous autres documents nécessaires au traitement de votre navire après son accostage

A la capitainerie/ANP : DAP, déclaration des produits dangereux et/ou inflammables,

Etape 2 : Prendre part 24h00 avant l'accostage du navire à la **réunion de préparation de l'escale** avec la Division Manutention concernée en vue d'arrêter les modalités de traitement de l'escale.

Etape 3 : Déposez à la Capitainerie/ANP la déclaration d'entrée et le certificat de jauge dès l'accostage du navire.

Etape 4 : A la fin de traitement de votre navire, il est conseillé de prendre part à la réunion d'évaluation de l'escale qui a pour objectif une amélioration continue de notre qualité de service.

Informations complémentaires :

- La confirmation de l'affectation des postes se fait à la suite d'une **conférence** tenue deux fois les jours ouvrables, à 10h30 pour le deuxième shift et à 14h30 pour le 3^{ème} et premier shift du lendemain. La conférence du week end est tenue le samedi à 10h00.
- Les résultats de la conférence sont communiqués séance tenante puis affichés dans les locaux de la capitainerie/ANP.